



# Procès-verbal Conseil Municipal du 9 juin 2023

## **Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023**

Le vendredi neuf juin deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune d'ANGRESSE, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, à 18h, sous la présidence de Monsieur SARDELUC Philippe, Maire d'ANGRESSE.

**15 PRESENTS** : M. SARDELUC Philippe, M. Jean-Pierre DUPIN, Mme POUDENX Murielle, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Sandrine PEIXOTO, Mme Christine SUHUBIETTE, M. Patrick BOULON, Mme DEVAUD Dominique, Mme PARACHOU Caroline, M. Michel LEONARD, Mme Sylvie ROULLET, Mme Sabine BRUN, M. Johan JOUATEL, Christophe CHESNEAU, Mme BLANGY Charlene,

**4 POUVOIRS** : M. Joel CANTIN donne pouvoir à Philippe SARDELUC, M. Patrice HOURDILLE donne pouvoir à M. Christophe CHESNEAU, M. Jean-Michel DAGNAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre DUPIN, M. Jean-Christophe LARGENTON donne pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Sylvie ROULLET.

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2023  
Désignation d'un secrétaire de séance.

## **ELECTIONS SENATORIALES**

**Délibération n°1** : Délibération relative à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +)

## **INFORMATION**

**-Décisions prises par le Maire**, dans le cadre de ses délégations, et après validation collective en atelier ou en commissions

**-Déclarations d'intention d'aliéner**

## **QUESTIONS DIVERSES**

La note de synthèse explicative ainsi que les documents jugés nécessaires à la prise de décisions seront transmis par mail et via la kbox en amont du conseil municipal.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités, la secrétaire de séance a été désignée parmi les membres du conseil Municipal. Madame Sylvie ROULLET aura en charge de rédiger en commun avec la Directrice Générale des Services Barbara CHAUBADINDEGUY, le compte-rendu de la réunion qui doit ensuite être visé par le Maire. Le compte-rendu reflètera toutes les affaires débattues, les décisions prises, la désignation du vote des conseillers.

## **II. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 7 avril 2023**

M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance qui s'est déroulée le 7 avril 2023. Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **III. COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE POUVOIRS**

Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

### **ELECTIONS SENATORIALES**

#### **Délibération n°1 : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +).**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DEVAUD Dominique, Mme SUHUBIETTE Christine, Mme BLANGY Charlène et Mme PEIXOTO Sandrine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **b) Élection des délégués**

La liste déposée et enregistrée est :

La liste « Sénatoriales Angresse 2023 » composée pour les Délégués par M. SARDELUC Philippe, Mme POUDENX Murielle, M. DUPIN Jean-Pierre, Mme ROULLET Sylvie, M. CANTIN Joël.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour 19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués désignés avec 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

La liste « Sénatoriales 2023 » a obtenu : 19 voix

Le quotient applicable est :  $19/5 = 3.8$

La liste « Sénatoriales Angresse 2023 » obtient :  $19 / 3.8 = 5$ , soit 5 sièges.

Ainsi 5 sièges ont été attribués à la liste « Sénatoriales Angresse 2023 »

### **b) Élection des suppléants**

La liste déposée et enregistrée est :

La liste « Sénatoriales Angresse 2023 » composée pour les suppléants par Mme SUHUBIETTE Christine, M. BOULON Patrick, Mme BRUN Sabine.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

*Pour 19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués désignés et 3 suppléants avec 1 liste déposée*

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

### **La liste « Sénatoriales 2023 » a obtenu :**

19 voix

Le quotient applicable est :  $19 / 3 = 6.33$

La liste « Sénatoriales Angresse 2023 » obtient :  $19 : 6.33 = 3$ , soit 3 sièges

### **M. le Maire proclame les résultats définitifs :**

Liste « Sénatoriales Angresse 2023 » :

5 Délégués qui représentent la totalité des sièges et 3 suppléants conformément à la liste jointe.

## **DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS-COMpte-RENDU**

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA DELIBERATION DU 28 AOUT 2020.**

## **DELEGATION AU TITRE DES MARCHES PUBLICS ET ACCORDS- CADRES**

Monsieur le Maire rend compte de sa délégation à ce titre-ANNEXE.

La séance est levée à 18h30.